

**DOSSIER DE CONSULTATION POUR L'INSTALLATION TEMPORAIRE D'UN
FOODTRUCK :
COURSE LE DÉFI DES VIGNES LE SAMEDI 17 OCTOBRE 2026**

Préambule :

Dans le cadre de la manifestation sportive le « Défi des Vignes », la commune de La Londe les Maures souhaite mettre à disposition de plusieurs exploitants son domaine public afin que les usagers aient accès à des services de ventes de boissons et de restauration rapide, des foodtrucks seront installés sur le village à la plage de l'Argentière le samedi 17 octobre 2026 de 8h à 16h. Cette manifestation qui a accueilli 2100 coureurs l'année dernière comporte plusieurs courses et randonnées pédestres sur 4 parcours différents de 5, 10, 21 et 42 km.

Le titre remis à l'attributaire sera donc une convention d'occupation du domaine public précaire et révocable, d'une durée de 1 jour, le samedi 17 octobre 2026. Le tarif pour l'occupation du domaine public est de 60 € par jour.

Contenu et objet de la demande :

La présente consultation porte sur l'attribution d'un titre d'occupation à un exploitant doté d'un « foodtruck » sur le domaine public de la commune, plus précisément sur la « plage de l'Argentière ».

Il est précisé que le foodtruck devra être ouvert entre 8h et 16h.

L'emplacement comprend la fourniture d'un branchement électrique pour le fonctionnement du foodtruck. Le bénéficiaire du titre d'occupation devra prendre en considération les impératifs suivants :

- Appliquer des tarifs raisonnables adaptés à la manifestation.
- Être présent sur le site quelle que soit la météo et si la météo est défavorable à minima de 8h à 15h et s'adapter avec efficacité aux variations météorologiques.
- Être en mesure de servir la clientèle quel que soit son nombre dans la journée.
- Laisser son espace libre et propre.
- Assurer le transport de ses sacs poubelles jusqu'au conteneur.
- Respecter le tri des déchets, notamment des cartons et plastiques.
- Se conformer strictement à toute la réglementation en matière de restauration rapide (hygiène, information des consommateurs, etc.)
- Souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle.

Le bénéficiaire de l'occupation devra s'acquitter auprès de la commune de La Londe les Maures d'une redevance de 60 €.

Le dossier de candidature devra être dûment rempli et transmis selon les modalités précisées dans ledit document.

Critères de sélection des foodtrucks :

La nature, l'originalité, la qualité et la diversité des produits proposés	30 points
Respect de l'environnement : l'offre des produits issus d'un approvisionnement en circuits court, l'usage de contenants (verre, sac ...) recyclés ou recyclables, le tri sélectif	20 points
Expérience dans le domaine	15 points

Conditions financières (taux et moyens de paiement proposés sachant qu'une attention particulière sera apportée au prix des produits basiques proposées au public)	20 points
Descriptif des installations	15 points

Emplacements sur la plage de l'Argentière :

